



Accident automobile et litige avec les assurances

Par **demalu**, le **10/04/2011** à **23:42**

Bonjour,

le 18 fevrier dernier, je met mon véhicule au garage pour réparations.

Je demande au garagiste un véhicule de prêt.

Celui ci accepte, donc je bascule l'assurance de mon véhicule personnel sur le véhicule de prêt. Je suis assurée chez Groupama.

le garagiste est assuré chez AXA.

Le lendemain matin en partant travaillé, je percute un chevreuil avec le véhicule de prêt (du garagiste), donc je préviens le garagiste de cet accros,

j'établie un constat. J'envoie le constat à ma compagnie d'assurance ainsi qu'à celle du garagiste. AXA me répond, qu'il ne prenne pas en compte cet accident, qu c'est à ma compagnie de prendre en charge cet accros.

AXA me demande une somme de 2990 E pour réparations de la voiture.

Je ne paierai pas cette somme, car je suis aassuré en tous risque pour mon véhicule, et si aucune compagnie ne veut prendre en charge cet accros, là je ne sais plus quoi faire.

Le garagiste me dit que son assurance ne fonctionnera pas et la mienne me dit que c'est celle du garagiste. QUE FAIRE

Merci de ma donner un conseil

Ce samedi je suis retourne chez groupama pour essayer de régulariser cette situtation, mais en vain, ils vont se retourner sur AXA.

Bref j'en conclut que pour payer, on est là, mais en cas de litige, eux ne sont là

je vous souhaite une bonne réception,

et j'espère recevoir un petit coup de pouce de votre part, me donner les instructions à suivre afin de résoudre ce litige.

DEMALU

Par **chaber**, le **11/04/2011** à **10:55**

Bonjour,

Les garages demandent fréquemment que vous reportiez sur votre propre contrat l'assurance du véhicule de prêt pour éviter une fréquence éventuelle de sinistres qui ferait augmenter leurs cotisations, et font même signer un document précisant que vous avez fait le transfert.

Si vous avez bien effectué ce report votre assureur se doit d'intervenir et vous devrez subir malus + franchise. Ce report se fait généralement par téléphone ou e-mail, c'est une question de confiance entre l'assureur et le client pour ce changement temporaire.

Si votre assureur est de mauvaise foi, il fera tout pour ne pas couvrir ce sinistre.

L'assureur du garage, fort des engagements que vous avez pris, ne prendra pas en charge ce sinistre.

Si votre assureur ne veut prendre en charge les réparations, il vous faudra tenter de passer par le biais du médiateur, service clientèle, au siège social de la Compagnie en fournissant tous les éléments en votre possession justifiant le transfert de véhicule.